



Dettes contractées durant une séparation

Par **sam**, le **27/10/2009** à **17:41**

Bonjour, Une femme, que je vais nommer eva, est séparé depuis 10 ans de son mari mais sans être divorcé, celui ci contracte des crédits et signe certains contrats à la place de Eva. Aujourd'hui son ex, ne peut plus payer, les sociétés de crédit harcèlent Eva. Est-elle dans l'obligation de payer ? Sachant qu'elle peut prouver, par le biais de quittance de loyer, qu'ils sont séparés depuis 10 ans. Que peut-elle faire ? Merci